

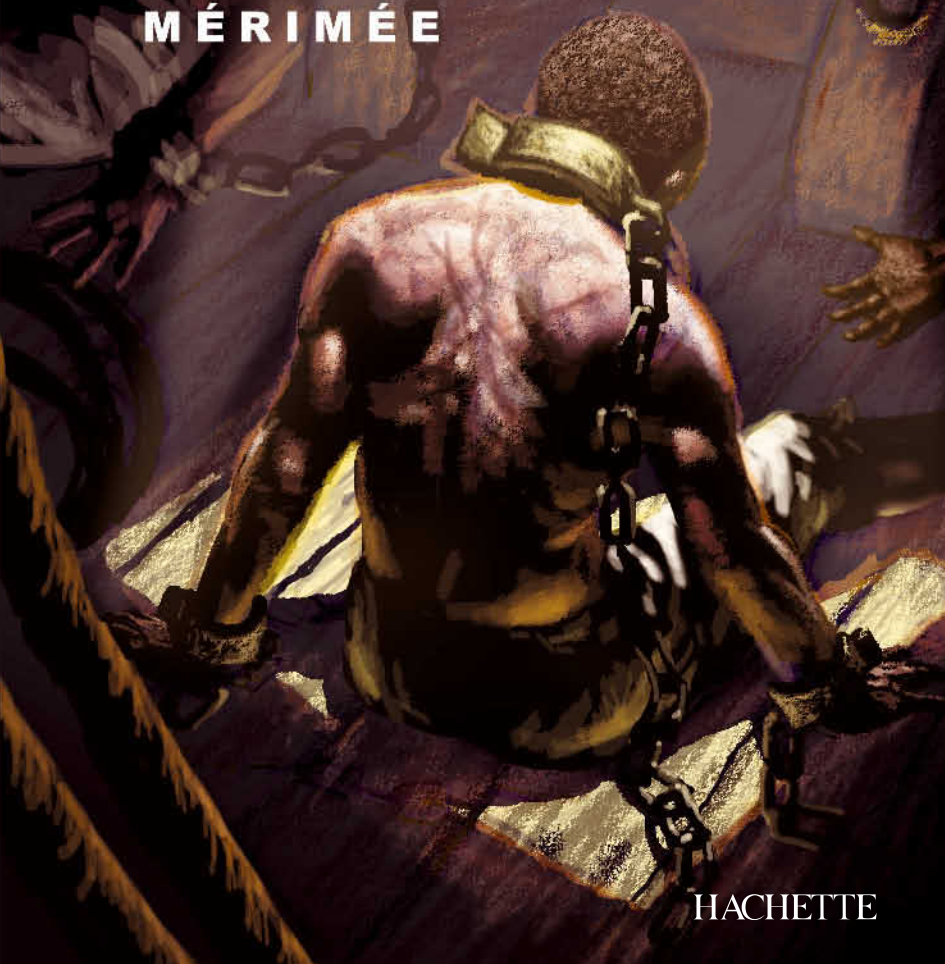
biblio



collège

TAMANGO

MÉRIMÉE



HACHETTE

bibliocollège

Tamango

Prosper Mérimée

Notes, questionnaires et dossier d'accompagnement
par Stéphane GUINOISEAU,
agrégé de Lettres modernes,
professeur en collège

Crédits photographiques

P. 4 : photo Photothèque Hachette Livre. **P. 5** : grille, grille-pain, serrure et fers d'attache des esclaves provenant des navires négriers nantais au XVIII^e siècle, photo Photothèque Hachette Livre. **P. 7** : bande de captifs au village de Mbamé (détail), gravure de Charles Laplante d'après un dessin d'Émile Bayard fait d'après le docteur Livingstone, extrait du *Tour du Monde*, 1^{er} semestre 1866, photo Photothèque Hachette Livre. **P. 11** : photo The Bridgeman Art Library. **P. 19** : convoi d'esclaves noirs en Afrique (peinture anonyme), photo Photothèque Hachette Livre. **P. 30** : photo Heritage Images / Leemage. **P. 41** : photo Photothèque Hachette Livre / DR. **P. 46** : photo RMN. **P. 60** : photo RMN / D. Arnaudet. **P. 74** : Prosper Mérimée par lui-même, fac-similé d'un dessin appartenant à M. Léouzon-le-Duc, photo Photothèque Hachette Livre. **PP. 89, 100** : photos Photothèque Hachette Livre.

Conception graphique

Couverture : *Audrey Izern*

Intérieur : *ELSE*

Illustration des questionnaires

Harvey Stevenson

ISBN : 978-2-01-160625-9

© Hachette Livre 2007, 43, quai de Grenelle, 75905 Paris Cedex 15.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Sommaire

Introduction	5
--------------------	---

TAMANGO

Texte intégral et questionnaires

<i>Tamango</i>	7
Retour sur l'œuvre	66

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT

Schéma narratif	72
Il était une fois Prosper Mérimée	74
Le commerce triangulaire	83
Le genre de la nouvelle	107
Groupe ment de textes : « L'abolition... et après ? »	113
Bibliographie	127

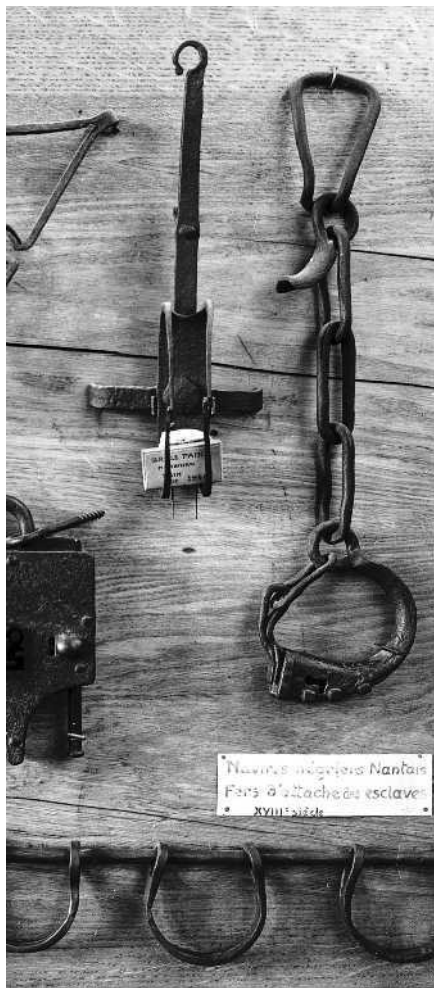


Prosper Mérimée (1803-1870), lithographie d'Achille Devéria (1829).

Introduction

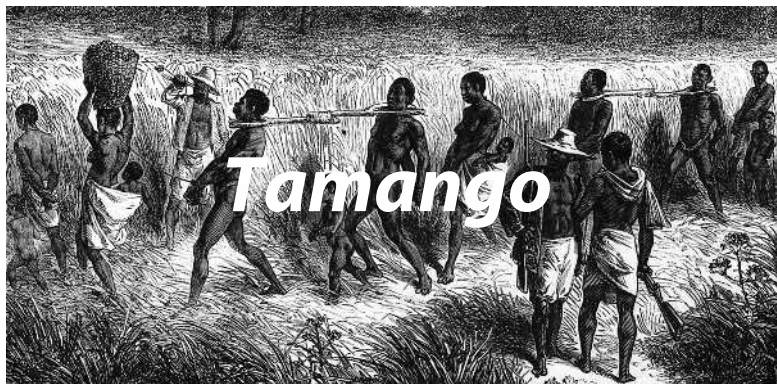
Mérimée publie sa nouvelle *Tamango* en octobre 1829, dans la *Revue de Paris*. Âgé de 26 ans, il se consacre, depuis la fin de ses études de droit, à la littérature et à une vie mondaine assez riche, fréquentant les salons libéraux et romantiques à la mode. Dans ce Paris où bruissent les contestations diverses d'une Restauration déclinante, l'auteur de *Carmen* s'est acquis une petite renommée et 1829 est une année féconde pour lui, puisqu'une dizaine de ses nouvelles sont publiées.

Tamango aborde un sujet d'actualité à l'époque : la « traite négrière », c'est-à-dire la déportation massive des Noirs d'Afrique vers les colonies américaines. Mérimée est bien informé. Dans les salons qu'il fréquente, il rencontre des membres du mouvement abolitionniste qui combat la traite et l'esclavage. Quoique officiellement interdite depuis le traité de Vienne en 1815, la « traite des Nègres », commerce



fructueux, se poursuit plus ou moins clandestinement et la plupart des navires échappent à une répression qui peine à s'organiser. Pour lutter contre cette « traite illégale », une association d'intellectuels protestants (la Société de la morale chrétienne) est créée en 1821. Elle sensibilise le public en publiant des documents accablants et en montrant la terrible réalité d'un commerce illicite. Mérimée s'informe et décide d'aborder ce sujet dans une nouvelle nourrie de détails véridiques, parfaitement documentée, où il expose sans détours et sans effusion l'une des pages sombres de l'histoire humaine.

La cruauté a un visage dans *Tamango*, celui du capitaine Ledoux (et, dans une certaine mesure, celui de Tamango, dont le portrait est sans concession), patronyme dont on perçoit vite la portée ironique. Le génie de Mérimée se manifeste clairement dans ce choix. D'aucuns auraient eu la tentation de transformer leur « négrier » en incarnation diabolique du crime, d'en faire un criminel d'exception, un bourreau. Le personnage de Mérimée est plutôt un homme ordinaire au fragile vernis d'humanité, un marin aux qualités professionnelles indéniables, le parfait exécutant d'un crime accompli sans remords. Un homme oubliant, sous la pression de son intérêt et des contraintes « professionnelles », qu'il a affaire à des êtres humains... Ledoux, le mal nommé, incarne à lui seul la banalité d'un crime longtemps perpétré avant d'être condamné par quelques hommes épris de justice et d'humanisme, et qui est considéré aujourd'hui, depuis la loi Taubira de 2001, comme un crime contre l'humanité. Mérimée nous le dit à sa façon et l'histoire du ^{xx}^e siècle lui a souvent donné raison : les techniciens zélés des pires crimes ne sont pas toujours des monstres ou des psychopathes, ils peuvent aussi avoir l'apparence policée de professionnels compétents et souriants.



Le capitaine Ledoux était un bon marin. Il avait commencé par être simple matelot, puis il devint aide-timonier¹. Au combat de Trafalgar², il eut la main gauche fracassée par un éclat de bois ; il fut amputé, et congédié³ ensuite avec de bons certificats⁴. Le repos ne lui convenait guère, et, l'occasion de se rembarquer se présentant, il servit en qualité de second lieutenant à bord d'un corsaire⁵. L'argent qu'il retira de quelques prises⁶ lui permit d'acheter des livres et d'étudier la théorie de la navigation, dont il connaissait déjà parfaitement la pratique. Avec le temps, il devint capitaine d'un

notes

1. aide-timonier : marin qui aide celui qui tient le timon, c'est-à-dire la barre du gouvernail.

2. Trafalgar : bataille navale qui se déroula le 21 octobre 1805 au nord-ouest du détroit de Gibraltar. L'amiral anglais Nelson remporta la victoire

sur la flotte française (commandée par l'amiral Villeneuve) et la flotte espagnole (sous les ordres de l'amiral Gravina).

3. congédié : renvoyé.

4. certificats : attestations, références.

5. corsaire : navire armé par des particuliers, avec

l'autorisation du gouvernement. S'ils étaient capturés, les corsaires étaient traités comme des prisonniers de guerre (à la différence des « pirates » naviguant sans autorisation légale).

6. prises : navires capturés.

- lougre¹ corsaire de trois canons et de soixante hommes d'équipage, et les caboteurs² de Jersey³ conservent encore le souvenir de ses exploits. La paix⁴ le désola ; il avait amassé pendant la guerre une petite fortune, qu'il espérait augmenter aux dépens des Anglais. Force lui fut⁵ d'offrir ses services à de pacifiques négociants ; et, comme il était connu pour un homme de résolution et d'expérience, on lui confia facilement un navire. Quand la traite des nègres fut défendue, et que, pour s'y livrer, il fallut non seulement tromper la vigilance des douaniers français, ce qui n'était pas très difficile, mais encore, et c'était le plus hasardeux, échapper aux croiseurs⁶ anglais, le capitaine Ledoux devint un homme précieux pour les trafiquants de bois d'ébène⁷.
- Bien différent de la plupart des marins qui ont languie longtemps comme lui dans les postes subalternes⁸, il n'avait point cette horreur profonde des innovations, et cet esprit de routine qu'ils apportent trop souvent dans les grades supérieurs. Le capitaine Ledoux, au contraire, avait été le premier à recommander à son armateur⁹ l'usage des caisses en fer, destinées à contenir et conserver l'eau. À son bord, les menottes et les chaînes, dont les bâtiments négriers ont provision, étaient fabriquées d'après un système nouveau,

notes

1. lougre : voilier à deux mâts servant pour la navigation près des côtes et leur surveillance.

2. caboteurs : marins qui font du cabotage, c'est-à-dire de la navigation à distance limitée des côtes.

3. Jersey : île anglaise.

4. la paix : allusion au traité de Paris conclu avec l'Angleterre le 30 mai 1814 et ratifié par le congrès

de Vienne en 1815. Ce traité, qui avait pour but de réorganiser l'Europe après la défaite napoléonienne, abolit officiellement la traite négrière.

5. force lui fut : il fut contraint.

6. croiseurs : bâtiments de guerre qui sillonnent dans une zone maritime limitée et chassent les

navires pratiquant la traite négrière.

7. trafiquants de bois d'ébène : marins qui se livrent à la traite négrière. « Nom que se donnent eux-mêmes les gens qui font la traite » (note de Mérimée).

8. subalternes : inférieurs.

9. armateur : personne qui utilise et possède un navire pour le commerce.